



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense nationale

*Direction centrale de la sécurité
des systèmes d'information*

Affaire suivie par : Ivan Maximoff
Tél : 01.71.75.82.68

Paris, le **22 OCT. 2008**

N°2396 /SGDN/DCSSI/SDR/RID

Le directeur central de la sécurité des systèmes d'information

à

Monsieur le directeur de la société Tandberg Telecom AS

Philip Pedersens vei 20

1366 Lysaker

Norway

(à l'attention de Madame Ann Katrine Kolstad)

Objet : Classement d'un moyen de cryptologie.

Référence : Votre déclaration relative au moyen de cryptologie **Codian IP VCR 2200 series**, enregistrée sous le numéro **0808439**.


Monsieur le Directeur,

J'atteste par la présente que le moyen de cryptologie désigné dans votre déclaration en référence relève de la catégorie 3 de l'annexe 2 au décret n° 2007-663 du 2 mai 2007.

Je vous informe, en conséquence, que vous pouvez procéder librement aux opérations de transfert vers un État membre de la Communauté européenne et d'exportation vers un État tiers de ce moyen de cryptologie.

La présente attestation ne constitue en aucun cas une indication sur la qualité de ce moyen de cryptologie ou une recommandation de la part de la direction centrale de la sécurité des systèmes d'information.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.


Ivan MAXIMOFF
Chargé de mission
Responsable des contrôles de la cryptologie